



Complémentaire santé à Radio France NON à un contrat à risque

**Une négociation menée à marche forcée par une direction pressée.
Une Prévoyance santé que la CGT ne cautionne pas.**

La CGT, avec l'ensemble des autres organisations syndicales, s'est battue pour que les prestations soient les meilleures possibles. Mais le dumping de IONIS par rapport aux autres concurrents peut nous faire craindre que le binôme prestation-cotisation ne tienne pas longtemps dans les conditions négociées. IONIS pourrait prendre pour prétexte les désengagements à venir de la sécurité sociale pour, soit revoir à la hausse la cotisation, soit baisser les prestations.

Ce dumping permet à la direction d'engager l'enveloppe la plus faible qu'elle pouvait imaginer pour la mise en place d'une couverture santé !

Une participation patronale parmi les plus faibles que l'on puisse trouver aujourd'hui !

À France 2 et France 3 c'est 45 et 50% pour tout le monde ! À Radio France la participation la plus élevée - 45% - ne concernera que les salarié(e)s dont le total brut annuel est inférieur à 32184 euros (données actuelles). Pour la très grande majorité des salarié(e)s ce sera seulement 31% de la cotisation et 26 % pour les cadres au dessus de 64368 euros de total brut annuel !

Participation au rabais, refus malgré notre insistance, de couvrir l'invalidité, l'incapacité et le décès, et donc l'indemnisation en cas de longue maladie. La direction actuelle de Radio France s'engage à minima mais... engage tous les salarié(e)s! Et pourtant elle ne paiera pas les charges sociales. Et pourtant elle va tenter de faire passer sa participation pour du salaire en lieu et place d'une augmentation générale !

Au final un contrat qui sera vite à perte pour IONIS et les salarié(e)s mais qui ne coûte pas cher à Radio France !

Une clarification : contrairement à ce que laisse croire la direction dans le « texto n°29 », si Radio France rejoint les autres sociétés de l'audiovisuel public en ce qu'elle met en place une « mutuelle » obligatoire elle n'a pourtant pas choisi le même organisme que France 2 et France 3 et l'accord des intermittents (**Audiens**). RFO a fait encore un autre choix, RFI et l'INA n'ont pas encore négocié de complémentaire obligatoire. **Où est la cohérence et l'unité du service public de l'audiovisuel ? Les employeurs ont fait le choix d'éclater la couverture santé. À quelle fin ?**

Une interrogation : Pourquoi la direction qui sait réagir rapidement par des « texto » prend-elle tant de temps alors que les délais sont courts pour informer les salarié(e)s des démarches qu'ils doivent faire pour résilier l'organisme auquel ils sont adhérent(e)s aujourd'hui ?

Paris, le 2 octobre